

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A**Monsieur DURRENS Serge - 9^{ème} Adjoint au maire****N° 2026_ARR_0275****Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire de la Commune de Castelsarrasin,**

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Monsieur le Maire, à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 d'installation du nouveau conseil municipal portant élection du maire et des adjoints au maire ;

Vu la délibération n°03/2026-1 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant à neuf (9) membres le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°04/2026-1 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 portant délégations de compétences données au maire par le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'élection du 27 mars 2026 de Monsieur Serge DURRENS en qualité de 9^{ème} Adjoint au maire ;

Considérant que pour faciliter une administration de l'activité communale et permettre la continuité du service public, il paraît opportun que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes ou documents soit assuré par les adjoints au maire et conseillers municipaux délégués ;

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à monsieur Serge DURRENS, 9^{ème} Adjoint au maire, dans les matières et conditions suivantes :

- **Police municipale et rurale – Service SCE** : il est l'élu référent.
A ce titre, il propose des actions concernant le fonctionnement et l'organisation de ce service.
- **Sécurité** : Il formule des propositions et met en œuvre les actions en matière de sécurité civile.
Il supervise les dossiers relatifs au plan communal de sauvegarde et s'assure de son actualisation permanente, au plan de prévention des risques inondation et technologique (PSC, PPRI et PPRT).
Il est en charge de la vidéo-protection.

SLOW

- Occupation du domaine public : délégation de signature lui est conférée pour les courriers et arrêtés relatifs à l'occupation du domaine public, hors permissions de voirie, ainsi que les arrêtés de piégeages.
- Cérémonies officielles : Il élabore le planning des cérémonies officielles organisées par la Commune et y assiste.
Il est en charge des relations avec les organismes et institutions d'Etat ainsi que l'Armée et représente monsieur le maire dans les différentes cérémonies.

Dans tous les domaines listés ci-dessus, Monsieur Serge DURRENS signe les devis de prestataires ne valant pas engagement de commande.

- Dépôt de plaintes : Il est autorisé à déposer plainte auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie, au titre de la Commune de Castelsarrasin.
- Astreintes : Les adjoints au maire effectuent des astreintes conformément à un planning établi par monsieur le maire. Dans ce cadre, délégation de signature est octroyée à Monsieur Serge DURRENS, 9^{ème} Adjoint, pour :
 - o les arrêtés municipaux d'hospitalisation provisoire ;
 - o les arrêtés de réquisition ;
 - o les arrêtés de réquisition d'un transporteur ;
 - o les arrêtés portant admission provisoire en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat.

La signature, par Monsieur Serge DURRENS, des documents énumérés ci-dessus devra être précédée de la mention suivante « par délégation du maire ».

Article 2 : La présente délégation de fonctions est permanente et reste en vigueur tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la ville et de sa notification au délégataire

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Procureur de la République ;
- Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux délégués ;
- Monsieur le Directeur Général des Services ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de Service.

et sera par ailleurs notifiée à Monsieur Serge DURRENS - 9^{ème} Adjoint au maire

Fait à Castelsarrasin, le 13 avril 2026

Notifié le : 15/04/2026

à Monsieur Serge DURRENS

Signature :



Le Maire

J-Ph BESIERS



Jean-Philippe BESIERS - Maire de la Commune

Voies et délais de recours : Le présent arrêté sera publié sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de la Ville de Castelsarrasin. Il peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- d'un recours gracieux adressé à monsieur le Maire, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

SLOW

ID : 082-218200335-20260413-2026_ARR_0275A-AR